



Déclaration Liminaire

CSA-IR - Grand-Centre du 17 Novembre 2025

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA Inter-Régional,

FO Justice PJJ tient à consacrer ce temps de parole pour dénoncer ce qui s'avère être un véritable scandale pour les agents de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Une nouvelle fois, une surprise estivale pour les agents du ministère de la Justice.

Chaque été, c'est désormais la même histoire !

L'année dernière déjà, un plan social massif de non-renouvellement de contractuels a frappé les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en plein cœur de la période estivale.

Cette année, rebelote : en plein été, alors que nombre d'agents sont en congés, on nous pousse à souscrire dans l'urgence à la **mutuelle de groupe obligatoire Intériale**.

Les agents reçoivent des mails pressants, des rappels incessants, parfois contradictoires : bienvenue dans la grande loterie administrative. Aucun temps pour réfléchir, aucun droit réel de comparaison. **Juste l'illusion d'un choix...imposé.**

Au départ, la mutuelle de groupe avait été présentée comme un avantage pour les agents, pensée pour offrir une couverture de qualité à un tarif préférentiel. Or, il n'en est rien. Si certaines mutuelles de groupe proposent par exemple la gratuité pour les ayants droits, **notre ministère a fait le choix d'un compromis honteux.**

Quelle considération pour ses agents et anciens actifs ! Aucune prise en charge pour les conjoints et enfants mais 110% de la cotisation d'équilibre pour l'un et 50% pour l'autre. Rien non plus pour les retraités...

Enfin si, une augmentation de la cotisation en fonction des années de retraites. Ne les remerciez pas c'est cadeau. Et oui, si vous êtes retraité depuis plus de 5 ans vous payerez 175% de la cotisation équilibre soit 134 euros sans option. Si vous souscrivez à l'option 3 il vous en coutera 205 euros. Et ainsi de suite...

La santé a un prix au ministère. Il faut savoir faire des choix Mesdames et Messieurs les agents. Votre santé... celle de votre conjoint...celle de vos enfants... et pendant ce temps, les assureurs se frottent les mains et comptent leurs milliards.

La nouvelle prévoyance est tout aussi scandaleuse, avec des tarifs qui doublent par rapport à aujourd'hui.

Certains agents font déjà l'impasse sur cette option pourtant nécessaire, d'autres repoussent sa souscription. Attention à compter de mars 2026, vous serez soumis à un questionnaire médical qui pourrait entraîner la non prise en charge de certaines pathologies voire un refus complet de l'adhésion de l'agent. Un délai de carence de deux mois s'appliquera également.

Mais pas de panique ! Le ministère a pensé à tout, à l'issue d'un premier bilan prévu en décembre 2026, la prévoyance pourrait également devenir obligatoire ajoutant un fardeau financier supplémentaire sur les agents mais des milliers d'euros dans les poches d'AXA Intérieure.

Pour finir rappelons que le contrat avec Intérieure est conclu pour 6 ans. La cotisation équilibre est fixée cette année à 75,24 € mais quand est-il pour les années suivantes ? Mystère complet.

FO national demande l'ouverture immédiate d'une enquête administrative concernant la procédure d'attribution du marché de protection sociale complémentaire.

► 347,8 millions de chiffre d'affaires chez Intérieure, 8,1 milliards de profits pour AXA... Et chez nous ? Des agents et des retraités de la PJJ qui se serrent la ceinture parce que l'Etat se défait de sa solidarité.

FO Justice PJJ dénonce, il est grand temps de dire STOP ! Chaque agent et retraité mérite respect, transparence et protection sociale réelle. Rien de moins. Rien de négociable !

Le Bureau Régional FO Justice PJJ Grand Centre

Le 17 Novembre 2025



*Notre **FO**rce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes*